



*Forge du XIII<sup>ème</sup> siècle*

**Mairie de**  
**Montastruc de Salies**  
*20, Route de Saint Roch 31160 Montastruc de Salies*

*Tel/fax : 05.61.97.55.42*

*e-mail : mairie.montastruc-de-salies@wanadoo.fr*

## **PROCES – VERBAL**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023**

Etaient présents : M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, MM. BOUE, BUFFALAN, ESQUERRE, Mmes ARTIGUES, DUCHEIN, ESTRADE, MAYLIN.

Absent excusé : M. CALVET

Secrétaire de séance : **Guylaine DARMANI**

La séance est ouverte à 19 h 00.

#### **1° - Compétence fourrière à la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire donne la parole à Guylaine DARMANI qui a assisté à la réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cagire Garonne Salat » traitant de ce sujet.

La communauté de communes « 5C » a un projet de réhabilitation-reconstruction du refuge animal de St Gaudens qui est obsolète. Ce refuge ayant une portée sur tout le Comminges, la 5C a sollicité les autres communautés de communes afin de participer à l'investissement par une offre de concours à la 5C et au fonctionnement de l'équipement par une convention avec le gestionnaire du site. Pour ce faire, Cagire Garonne Salat a pris la compétence fourrière lors de la séance du 28/09/2023. Il est demandé aux communes de confirmer cette prise de compétence.

**La prise de compétence « fourrière » a été confirmée à l'unanimité des membres présents.**

#### **2° - Adoption des nouveaux statuts du SICASMIR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la demande d'adhésion des communes de ARLOS, BACHOS, BILLERE et FABAS ainsi qu'à la demande de retrait de la communauté de communes Cagire Garonne Salat et de la commune de PUYMAURIN, les statuts du SICASMIR ont été modifiés lors de la séance du Comité Syndical du 24 octobre 2023. Ces statuts seront adoptés sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée requise des assemblées délibérantes.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter ces nouveaux statuts.

**La modification des statuts du SICASMIR est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **3° - Retrait de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat du SICASMIR**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 28 septembre 2023, la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat a sollicité son retrait du SICASMIR à compter du 1<sup>ER</sup> janvier 2024. Il est proposé au conseil municipal de valider ce retrait.

**Le retrait de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat du SICASMIR est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **4° - Adhésion à la convention de participation en Santé avec la MNT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite à l'employeur de proposer une couverture santé à l'ensemble de son personnel. La Commune avait souhaité participer à l'appel d'offres réalisé par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne. Le Centre de Gestion présente aujourd'hui la convention de participation à la signature applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ce document.

**Autorisation lui est donnée à l'unanimité des membres présents.**

### **5° - Adhésion à la convention de participation en Prévoyance avec TERRITORIA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite à l'employeur de proposer une couverture prévoyance à l'ensemble de son personnel. La Commune avait souhaité participer à l'appel d'offres réalisé par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne. Le Centre de Gestion présente aujourd'hui la convention de participation à la signature applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ce document.

**Autorisation lui est donnée à l'unanimité des membres présents.**

### **6° - Décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Direction des Finances Publiques réclame le règlement de la somme de 513€ versée à tort au titre du FCTVA. Les crédits votés étant insuffisants à l'article 739118 du Budget 2023, il y a lieu de procéder à un virement de crédits d'un montant de 513€ de l'article 615228 vers l'article 739118.

**Virement de crédits accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **7° - Questions diverses**

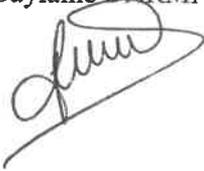
- La commune recherche un agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu sur la Commune en 2024.
- Commande de sapins de Noël auprès de l'association des Parents d'Elèves
- Pool routier : une liste de travaux à faire est établie
- Point sur le Budget 2023

- Travaux de réfection du bâtiment Ecole de St Martin : l'étude du financement est en cours
- Présentation du projet d'une aire de jeux autour du Stade Municipal : une demande d'aide financière va être réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question étant soulevée, la séance est levée à 21H.

Fait à Montastruc-de-Salies, le 16 novembre 2023

La secrétaire de séance,  
Guylaine DARMANI



Le Maire,  
Bertrand LACARRERE

